

**DAJI/2024/Décision/Tarifs/26**

Décision portant approbation du tarif du colloque  
« Dans son plus bel appareil. Cadre et ornements de la sculpture à l'époque impériale » - IRAA

**Le Président d'Aix-Marseille Université**

**Vu** le Code de l'éducation,  
**Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
**Vu** la délibération n°2024/02/01-09-CA du conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

**Considérant** que l'Institut de Recherche sur l'Architecture Antique (IRAA) a présenté, le 23 mai 2024, une demande d'approbation des tarifs d'inscription pour le « Dans son plus bel appareil. Cadre et ornements de la sculpture à l'époque impériale »,

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque « Dans son plus bel appareil. Cadre et ornements de la sculpture à l'époque impériale » organisé par l'Institut de Recherche sur l'Architecture Antique (IRAA). Ce colloque aura lieu les 25 et 26 octobre 2024 au Musée Départemental Arles antique.

Les tarifs d'inscription hors taxes et éventuelle gratuité sont ainsi définis :

Catégories	Montant HT	Montant TTC
Chercheurs	45,45 €	50 €
Etudiants et intervenants non rattachés à une structure de recherche	Gratuité	

**Article 2 :**

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 20 juin 2024

**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université



Publié le : 27 JUIN 2024,  
Transmis au Recteur le : 27 JUIN 2024,